

L'utilisation de l'histoire dans les écrits politiques de Thomas Paine

Carine Lounissi
Université de Rouen, LARCA, Université Paris-Diderot

Dans ses écrits politiques, qui sont aussi des écrits polémiques s'inscrivant dans des contextes spécifiques, Paine a fréquemment recours à des exemples historiques pour étayer ses positions. Dès *Common Sense*, publié en 1776, la monarchie est présentée comme une forme politique dépassée et à dépasser. L'histoire politique qui a conduit à l'instauration des gouvernements monarchiques lui paraît avoir été en contradiction avec ce qui aurait dû être. Plus précisément, l'histoire hypothétique partant d'un état de nature ou sauvage et retraçant l'évolution sociale et politique des hommes permet à Paine d'établir le devenir naturel des sociétés tandis que ce qu'il perçoit de l'histoire réelle, en particulier la Conquête de 1066, lui fournit un moyen d'élaborer une théorie du joug monarchique et aristocratique qui sert sa diatribe contre les régimes héréditaires.

La version de l'histoire proposée par Paine, qui n'a pas fait l'objet d'une attention suffisante de la part de ceux qui ont étudié son œuvre, est un adjuvant essentiel de sa stratégie de persuasion, mais également de sa théorie politique. Aucun régime du passé ne correspond au modèle politique qu'il défend dès 1776, la démocratie représentative. L'histoire est chez Paine mise au service d'une théorie et d'un discours politiques qui veulent faire table rase du passé. Son utilisation de l'histoire se veut en phase avec sa conception du temps, linéaire, hors du motif répétitif et cyclique des anciennes formes de révolutions, qui faisaient retour, car la révolution qu'il appelle de ses vœux doit permettre d'établir un régime inédit dans l'histoire.

Les Révolutions américaine et française permettent de mettre en pratique le projet politique défini par Paine¹. Elles sont, à ses yeux, les deux seules révolutions réussies de l'histoire (du moins jusqu'au milieu des années 1790 pour cette dernière). S'il instrumentalise l'histoire passée, il défend aussi les Révolutions américaine et française contre l'interprétation qu'en font respectivement Guillaume-Thomas Raynal et Edmund Burke. Si la *Lettre à l'Abbé Raynal* (1782) a été prise en compte dans les études critiques

¹ Voir Caron, <http://transatlantica.revues.org/1145>.

sur Paine², tel n'est pas le cas de la partie historiographique du premier volet de *Rights of Man* (1791), qui a jusqu'à présent été ignorée presque totalement par la littérature critique sur le sujet. Ce récit des événements de la Révolution est pourtant partie prenante de sa charge contre Burke. Paine souhaite en effet rétablir une vérité sur l'événement que, selon lui, son adversaire situe sur un plan narratif et non historiographique, sans pour autant échapper lui-même à la fictionnalisation des faits.

La question de l'utilisation de l'histoire par Paine sera donc abordée ici selon ces trois aspects : tout d'abord, l'histoire politique conjecturale qu'il définit dans le cadre de ses réflexions sur le contrat social, en second lieu, le lien entre révolution et histoire et enfin, la dimension qu'on peut appeler historiographique de sa *Lettre* à Raynal et de sa première réponse à Burke.

Repenser le passé politique : contrat et histoire

Dès *Common Sense*, Paine met en regard sa version hypothétique de l'histoire politique et celle de la naissance de la monarchie. La première est fondée sur la chronologie théorique qui conduit les individus de l'état de nature au premier gouvernement. Les premiers hommes ne peuvent selon Paine survivre isolés et se réunissent donc en société naturellement avant de ressentir très vite la nécessité de mettre en place une organisation politique qui est d'abord une forme primitive et spontanée de démocratie directe puis une forme indirecte de celle-ci par le biais de représentants (ed. Philp, 6-7). Cette conception de l'état de nature est déjà historicisée dans la mesure où Paine place ces premiers individus dans une situation qui rappelle l'histoire des colonies, puisqu'il utilise les mots « émigrants » et « colonie » (6) pour mettre en scène cette première version de l'histoire politique. L'espace-temps postulé par Paine peut se rapporter aisément à celui des premiers colons anglais sur le sol américain, qui pourrait bien être cette « partie isolée du monde » évoquée par Paine (« sequestered part of the earth », 5), et donc au passé, connu ou imaginé, de ses lecteurs. Il utilisera un postulat similaire dans un texte non destiné à la publication, une lettre adressée à Jefferson en 1788 alors qu'ils étaient tous deux en France³.

Cependant, dans les deux cas, cette histoire ne correspond pas exactement à la réalité historique pour autant qu'on peut la connaître ou telle qu'elle pouvait être connue à

² Voir notamment, Abel, 176-190 ; Lacorne dans Vincent, ed., 105-112.

³ « Suppose twenty persons, strangers to each other', to meet in a country not before inhabited », ed. Philp, 81.

l'époque. La tradition coloniale américaine des contrats n'était, surtout en 1776, pas aussi mise en avant qu'elle ne l'a été par la suite notamment lorsque les Pères fondateurs y ont recherché les origines de la démocratie américaine. Le contrat le plus connu aujourd'hui est le célèbre Pacte du Mayflower signé en 1620. Celui-ci fut bien un contrat qu'on peut considérer comme démocratique par lequel les quarante et un signataires s'érigèrent en « corps politique ». Dans un écrit publié quatre ans après *Common Sense* et intitulé *Public Good*, Paine fait référence à un certain nombre d'ouvrages historiographiques retraçant l'histoire des colonies⁴. Or, comme le rappelle David Lutz, ce que l'on désigne aujourd'hui par « Mayflower Compact » était alors généralement nommé « Plymouth Combination », au moins jusqu'en 1793 (Lutz, 65). C'est paradoxalement (de notre point de vue) un auteur considéré comme « loyaliste », c'est-à-dire comme n'étant pas ouvertement opposé à la nouvelle politique impériale britannique des années 1760-1770 envers les colonies, qui traite de cet épisode le plus en détail, Thomas Hutchinson, futur gouverneur honni du Massachusetts. Dans son *Histoire* de cette colonie, ce dernier analyse la portée du fameux pacte en soulignant que ses signataires « se constituèrent en une véritable démocratie »⁵. Il en propose ensuite une lecture inspirée des théories contractualistes formulées depuis : « ils semblaient avoir prudemment conservé autant de leur liberté naturelle qui pouvait être compatible avec le maintien du gouvernement et de l'ordre. C'était rationnel et tout homme pensant ferait de même en quittant d'abord l'état de nature »⁶. L'interprétation démocratique de Thomas Hutchinson s'arrête là cependant, car il souligne le caractère provisoire de ce dispositif qui fut peu de temps après remplacé par la *common law*. Ce Pacte était donc avant tout perçu comme un instrument de contrôle social (Sargent, 238) et non comme le fondement de la démocratie américaine comme John Quincy Adams le suggérera en 1793.

On ne sait pas si Paine avait déjà lu Hutchinson en 1776. Les formulations utilisées à cette date et en 1788 restent théoriques, même si un effet de trompe l'œil apparaît. Pour *Common Sense*, il est plus vraisemblable qu'il ait cherché à répondre à la question posée par James Burgh au début de ses *Political Disquisitions* dont une édition venait de paraître à Philadelphie : « Si des colons quittaient leur terre natale pour émigrer et s'installer dans

⁴ Ces ouvrages sont : *An Historical Account of the Rise and Growth of the West Indian Colonies* publié en 1690 par Sir Dalby Thomas, *The British Empire in America* (1708) de John Oldmixon, *History of Virginia* par William Stith (1747) et enfin *The History of the Colony of Massachusetts Bay* de Thomas Hutchinson paru en 1765.

⁵ « by this instrument they formed themselves into a proper democracy », 457.

⁶ « they seemed cautiously to have retained as much of their natural liberty as could be consistent with the maintenance of government and order. This was rational and every thinking man when he first quitted the state of nature would do the same », 461-462.

un nouveau pays, sur quoi se porterait en premier leur attention ? »⁷. L'état de nature décrit par Paine ici reste donc hypothétique puisqu'il est une hypothèse de travail, mais aussi parce qu'il est une hypothèse inspirée d'une histoire réelle, dans le cas présent celle de l'Amérique coloniale.

Or, cette version de l'histoire politique originelle ou de ce qui aurait dû être n'est pas toujours exactement la même. Paine propose, en effet, différents récits hypothétiques dans différents écrits, les écarts les plus flagrants apparaissant lorsque l'on compare *Common Sense* (1776), *Letter to the Abbe Raynal* (1782) et *Rights of Man* (1791-1792). L'état de nature qu'il décrit est tantôt lockien, tantôt hobbesien. Dans sa réponse à Raynal, Paine brosse le tableau d'un état de nature chaotique et violent où « chacun ... [est] aux prises avec l'autre pour protéger ce qu'il a ou pour obtenir quelque chose qu'il n'a pas »⁸, vision qui n'est pas celle des autres écrits mentionnés ici où, comme le souligne Paine dans la seconde partie de sa réponse à Burke, l'homme ne peut survivre sans le concours de ses semblables⁹. Dans sa *Lettre* de 1782, Paine semble considérer cet « état de nature » comme un « état de barbarie ». C'est la rencontre de deux types d'histoires conjecturales¹⁰, elles-mêmes en partie alimentées par des connaissances historiques et que nous appellerions aujourd'hui ethnologiques, notamment celles concernant les Amérindiens. Locke, déjà, dans le *Second Treatise*, indiquait que « dans les commencements, le monde entier était une *Amérique* » (ed. Spitz, 37), si bien que les premiers peuples d'Amérique sont analysés dans certains écrits historiographiques à la lumière de la théorie ou pour y rechercher une certaine vérité théorique, puisque, par exemple, Cadwallader Colden dans son *History of the Five Nations* (1727 et 1747) pensait que les Amérindiens représentaient « la condition originelle de presque toutes les nations »¹¹ et, plus que l'état de nature, révélaient même « la forme originelle de tout gouvernement »¹².

En juin 1777, dans ses « *Candid and Critical Remarks on a Letter Signed Ludlow* », adressée à Benjamin Rush, Paine suggéra que les Amérindiens incarnaient « l'état de nature » (« *state of nature* », ed. Philip Foner, II, 214) *in vivo*¹³. Dans le second volet de

⁷ « Were a colony to emigrate from their native land, and settle in a new country, on what would they bestow their chief attention ? », 3.

⁸ « each contending with the other to secure something which he had, or to obtain something which he had not », ed. Philip Foner, II, 241.

⁹ « no one is capable without the aid of society of supplying his own wants », ed. Philp, 214.

¹⁰ Voir Aldridge, 1972, 7-8.

¹¹ « the original condition of almost every nation », cité dans Pole, 207.

¹² « the original form of all government », Pole, 207.

¹³ Paine a fait une utilisation ambivalente des références aux Amérindiens. Si dans un pamphlet publié quelques mois après *Common Sense*, il dénonça la dépossession de leurs terres dont ils furent victimes (ed.

Rights of Man, il dresse un bilan de la prétendue civilisation européenne en concluant qu'« une grande partie du genre humain, dans ce qu'on appelle les pays civilisés, vit dans un état de pauvreté et de misère bien inférieur à celui des Indiens » (ed. Vincent, 208)¹⁴. Il reprit ensuite cette idée en 1797 dans *Agrarian Justice*, où il souligna que le mode de vie des Amérindiens tel qu'il existait à la fin du XVIIIe siècle permettait de voyager dans le temps et de se faire une « idée de l'état primitif et naturel de l'homme » (ed. Philp, 416). Il y a donc chez Paine une double américanisation de l'état de nature, à la fois par la référence aux colons européens et aux premiers habitants du continent.

Aucun des écrits de Paine ne contient la chronologie état de nature/société/contrat dans son entier. Ce traitement centrifuge correspond à un éclatement argumentatif assez caractéristique de son œuvre dans la mesure où il subordonnait ces descriptions conjecturales à ce qu'il voulait démontrer et à des situations particulières. Dans *Common Sense*, il décrit le passage de l'état de nature à la démocratie indirecte, en employant, on l'a dit, des termes rappelant l'expérience coloniale américaine, suggérant ainsi que ce régime et non la monarchie représentait la destinée politique manifeste de l'Amérique. Dans *Letter to the Abbe Raynal*, il appelle au développement d'un système international de coopération. Il cherche donc à démontrer que la guerre était une pratique anachronique héritée des temps barbares. Dans *Agrarian Justice*, il s'agit de convaincre de la nécessité de mettre en place en Europe un système de compensation pour remédier à l'inégalité économique et donc de prouver que la propriété est le fruit de l'état social et que l'égalité originare donne droit à réparation. Paine y rend compte de l'origine de la propriété selon une succession des différents états de l'humanité qui reprend la théorie dite « des quatre stades » (chasse et cueillette, élevage, agriculture et commerce), comme le souligne Gregory Claeys (126).

En revanche, la version de l'histoire de la naissance de la monarchie que propose Paine ne subit pas de telles variations. Il présente, en effet, l'apparition de la monarchie comme un phénomène établi et modélisé :

des bandes de brigands s'assemblent pour bouleverser un pays, pour le mettre à contribution, pour s'y emparer des terres, pour rendre les habitants esclaves. L'expédition

Wood, 67-68), il exploita les stéréotypes de l'Indien comme sauvage violent et sans pitié pendant la Guerre d'Indépendance, notamment dans les *American Crisis*, où il compara les Anglais à ces derniers (ed. Philip Foner, I, 142)

¹⁴ « a great portion of mankind, in what are called civilized countries are in a state of poverty and wretchedness far below the condition of an Indian », (ed. Philp, 264) Paine n'était pas le premier à le dire au XVIIIe siècle. Dans une lettre de 1772 adressée à Joshua Babcock, Benjamin Franklin conclut que les Indiens se trouvaient dans une meilleure situation que les pauvres des pays européens (Best, 35-36).

faite, le chef des voleurs prend le nom de monarque ou de roi. Telle est l'origine de la royauté chez tous les peuples¹⁵.

La monarchie, que Paine ne distingue pas de la tyrannie, est donc établie par la force et ne peut être le produit d'un contrat, « originel » ou non, librement consenti par les futurs gouvernés. Il s'appuie sur des exemples passés pour étayer cette position tirés de diverses sources. Dans *Common Sense*, il a recours à la Bible ou plus exactement à « la chronologie » qu'elle contient et qui fournit des indications « sur les premiers âges du monde » mais également sur « l'histoire de la royauté juive » (ed. Philp, 11). Il utilise le livre de Samuel pour démontrer que la monarchie héréditaire est désapprouvée par Dieu¹⁶.

Néanmoins, c'est principalement le cas britannique qui sous-tend les démonstrations théoriques de Paine. La figure historique du tyran archétypal qu'il choisit est celle de Guillaume le Conquérant. Paine ne fait pas appel à une « réalité » historique ou même à une historiographie existante à la fin du XVIIIe siècle, mais au mythe du joug normand : « une tyrannie conquérante (...) se transporta avec Guillaume en Angleterre. (...) Puisse donc l'exemple de la France entière contribuer à régénérer une liberté qu'une de ses provinces a détruite ! » (ed. Vincent, 69)¹⁷, s'exclame-t-il dans le premier volet de *Rights of Man*. Il en avait déjà usé dans le contexte de la Guerre d'Indépendance américaine en présentant les colons comme « souffrant (...) sous la botte de l'envahisseur comme autrefois les infortunés Britanniques » dans *Common Sense* (ed. Vincent, 123)¹⁸. Il existait trois interprétations de la Conquête normande au XVIIIe siècle : celle des *common lawyers*, qui ne la considéraient pas comme une rupture, celle des historiens, qui pensaient au contraire qu'elle avait bouleversé l'ordre social existant en introduisant la féodalité et enfin celle des Niveleurs et des Bêcheurs, qui y voyaient comme une usurpation ayant conduit à la confiscation des libertés fondamentales des Anglais (Lurbe, 10-11). Or, Paine ne rentre pas véritablement dans ce schéma. Non seulement il ne juge pas que la constitution saxonne était idéale, mais il ne s'y réfère jamais. Dans sa célèbre étude, « Le joug normand », publiée à la fin des années 1950, Christopher Hill avait déjà

¹⁵ « Essai anti-monarchique à l'usage des nouveaux républicains », (Brissot, 453-454). Dans la version (traduite du français) de Conway : « Bands of brigands unite to subvert a country, place it under tribute, seize its lands, enslave its inhabitants. The expedition completed, the chieftain of the robbers adopts the title of monarch or king », (Paine, ed. Conway, III, 102).

¹⁶ La position de Paine sur la Bible a évolué au fil de ses écrits, notamment dans *The Age of Reason* publié en 1794, ce qui pose problème pour certains de ses textes publiés par la suite qui en font encore usage, comme *Agrarian Justice*. Voir Claeys, 204-205.

¹⁷ « Conquest and tyranny transplanted themselves with William the Conqueror from Normandy into England ... May the example of all France contribute to regenerate the freedom which a province of it destroyed ! », ed. Philp, 127.

¹⁸ « suffering like the wretched Britons under the oppression of the Conqueror », ed. Philp, 34.

replacé Paine dans le cadre d'un historique de ce mythe, soulignant que ce dernier avait utilisé la figure de Guillaume sans pour autant fonder sa théorie des droits sur un quelconque précédent (99-103). C'est une conclusion qui a été reprise ensuite par Eric Foner, notamment, qui fait remarquer que Paine « s'écartait des radicaux contemporains, aussi bien en Amérique qu'en Angleterre, en refusant de regarder en arrière vers un passé saxon mythique pour y trouver un gouvernement idéal » (198). Plus récemment, Vincent Carretta souligne la co-existence chez Paine du rejet de la fiction de la constitution saxonne et de celle d'un Guillaume non conquérant, deux idées propres à l'orthodoxie *Whig* (147)¹⁹. Cette position est, en réalité, paradoxale. De fait, Paine n'utilisa qu'un des deux aspects du « joug normand », la conquête. À ses yeux, Hastings avait, en effet, été le bouleversement d'une époque heureuse, mais, comme nous l'avons souligné, il ne fit pas précisément référence à un système politique qui aurait existé avant cette date, ce qui induit chez le lecteur la sensation que le point d'entrée dans l'histoire monarchique est aussi celui de l'entrée dans l'histoire politique, voire dans l'historicité.

Paine ne fit pas le choix de recourir à une historiographie existante qui remettait en question le caractère idéal de l'époque saxonne, comme par exemple, *The History of England* de Hume, considérée comme *tory* il est vrai, mais dont il est probable que Paine ait eu connaissance²⁰, ou celle de Tobias Smollett, que Paine avait lue²¹, qui explique que chez les Saxons, la consultation sur les affaires publiques se limitait aux seuls guerriers et ne s'étendait à l'ensemble de la population que dans certains cas, pour les questions importantes (Smollett, I, 155). Contrairement à ce que Paine lui-même affirmait et à ce que ses critiques, contemporains et plus récents, ont dit, il était un lecteur assidu. Il fit référence à un certain nombre d'historiens au cours de sa carrière (notamment Paul Rapin de Thoyras, Edward Gibbon, George Buchanan et William Robertson²²). Ce n'était pas la vérité historique qui l'intéressait au premier chef mais le symbole que représentait la

¹⁹ Voir aussi Boulton, 142.

²⁰ « notwithstanding the seeming liberty or rather licentiousness of the Anglo-Saxons, the great body even of the citizens in those ages really enjoyed much less true liberty than where the execution of the laws is most severe and where subjects are reduced to the strictest subordination and dependence on the civil magistrate », Hume, I, 132. Mark Philip suggère que Paine avait lu cet ouvrage de Hume en l'indiquant comme source possible de l'épisode de Jeanne d'Arc, évoqué par Paine dans le premier numéro d'*American Crisis* (441 et 444).

²¹ Il le cite dans dans *American Crisis X* à partir de l'édition indiquée ci-dessous (ed. Philip Foner, I, 195).

²² Le titre de l'ouvrage de Rapin de Thoyras, « History of England » est mentionné dans *The Age of Reason*, (Paine, ed. Philp, I, 546). William Robertson est cité dans un article intitulé « Duelling » publié en 1775, (II, 28). Par ailleurs, Mark Philp pense que Paine s'est fondé sur l'*Histoire de Charles XII* de Voltaire au sujet de la Suède et du Danemark dans *Common Sense* (439). Caroline Robbins avait déjà dressé une liste des ouvrages d'histoire que Paine a pu consulter, mais elle est incomplète (136-137) : il y manque George Buchanan (Aldridge, 1953, 380) ainsi qu'Edward Gibbon dont Paine cita un extrait dans un article du *Bien informé* du 15 janvier 1798, comme l'a signalé Aldridge (Aldridge, 1957, 77).

Conquête dans l'imaginaire (ou l'inconscient) politique collectif et l'impact potentiel de l'argument sur son lectorat cible, les lecteurs peu instruits, en invoquant une mémoire (orale) collective populaire : « si aucun courtisan ne parle de la cloche du couvre-feu, il n'est pas un village d'Angleterre qui l'ait oubliée » (ed. Vincent, 161)²³.

Paine avait besoin d'une figure de rupture. Sa conception linéaire de l'histoire politique était celle d'un révolutionnaire et elle ne pouvait, dès lors, pas être celle d'un historien, Paine se positionnant souvent à mi-chemin entre l'historique et l'hypothétique. Comme le remarquait Montesquieu dans *L'Esprit des lois* : « il est admirable de voir un historien juger de ce que les hommes ont fait par ce qu'ils auraient dû faire ! Avec cette manière de raisonner il n'y aurait plus d'histoire » (II, 387). Paine opposait précisément ce qui avait été à ce qui aurait dû être. C'est la raison pour laquelle la critique de Jerome D. Wilson qui, à trois reprises dans sa biographie de Paine, décrit sa vision de la féodalité comme erronée et simpliste (66, 75 et 92) n'est pas réellement pertinente. Ce jugement est porté par rapport à un critère, l'analyse historique plus ou moins objective, qui n'est pas celui de Paine. Celui-ci, en effet, ne se proposait nullement de faire une histoire descriptive, mais de fournir une interprétation fondée sur une conception normative de la chose politique.

« Commencer le gouvernement par le bon bout »²⁴ : histoire et révolutions

Paine met donc des éléments historiques au service de ses démonstrations théoriques qui visent à établir, d'une part, quelle est la forme politique légitime et, d'autre part, quelle est la meilleure forme politique possible ou la moins pire. Il n'y a pas de régime idéal dans le passé tel que l'envisage Paine, ni dans le passé monarchique ni dans le passé républicain et/ou démocratique. Paine rejette tous les modèles de ce régime ayant existé et existants en dehors du régime républicain des États-Unis, qu'il met en avant comme le seul régime politique légitime et correspondant au devoir être, même si Paine formule au milieu des années 1790 un certain nombre de critiques à l'encontre de George Washington et de la présidence américaine²⁵. Aussi bien les modèles antiques (la démocratie athénienne et Rome) que les plus récents (les cités-États italiennes, la Hollande et la Suisse, notamment) lui apparaissent comme corrompus et insuffisants en termes de représentation.

²³ « though not a courtier will talk of the curfeu-bell (*sic*), not a village in England has forgotten it », ed. Philp, 220.

²⁴ « to begin government at the right end », Paine, ed. Philp, 43.

²⁵ *Letter to George Washington* (1796), ed. Philip Foner, II, 691-723.

Dans le volet XIII d'*American Crisis*, en 1783, il évoque la république romaine dans des termes qui rappellent sa critique de la monarchie : fondée par la violence, par « une bande de coupe-jarrets » (ed. Vincent, 197), elle avait continué à prospérer grâce à ce moyen et avait bafoué la liberté des peuples (ed. Philp, 73). Le modèle démocratique athénien, évoqué dans *Rights of Man*, est le seul régime passé partiellement épargné par Paine (229). Il met sa disparition sur le compte de son incapacité à mettre en place la représentation pour s'adapter à l'augmentation du chiffre de sa population. Cet éloge en demi-teintes est bien en phase avec l'idée qu'il avait exprimée en 1778 dans « A Serious Address to the People of Pennsylvania » selon laquelle aucun système de gouvernement antérieur n'avait rempli la véritable fonction du politique telle que la concevait Paine : « Il ne semble pas qu'aucune forme de gouvernement encore connue dans le monde n'ait été à la hauteur des prétentions de sa fondation. Les Grecs et les Romains devinrent esclaves. Toutes les formes ont échoué à produire la liberté et la sécurité »²⁶. Seul le véritable principe de représentation qui permettait d'établir un lien adéquat entre gouvernants et gouvernés et que Paine considérait comme « l'invention du monde moderne » (ed. Philp, 389), devait rendre possible un certain degré de bonheur politique.

Dans la lettre ouverte adressée en 1791 aux responsables du *Républicain*, journal éphémère fondé avec Condorcet après la fuite de Louis XVI à Varennes pour défendre la mise en place d'une république, il souligne que si « certains pays, tels que la Hollande, Berne ou Gênes, Venise, etc..., se baptisent "républiques", (...) ces États ne méritent pas une telle appellation »²⁷. Dans *Rights of Man*, il écarte en particulier le modèle hollandais qui ne constitue un exemple ni en matière de fédération²⁸ ni de gouvernement républicain²⁹. Cette négation du caractère républicain du régime passé et présent de ce pays s'avère problématique lorsque Paine tente de prouver, en recourant à l'histoire passée que, contrairement aux monarchies, les républiques ne font pas la guerre. S'il pouvait étayer ses affirmations de la sorte dans *Common Sense* sans difficulté³⁰, tel n'était plus le cas quinze ans plus tard. Le recours à ces exemples historiques fut, au demeurant,

²⁶ « It does not appear that any form of government yet known in the world has answered the pretences of its institution. The Greeks and the Romans became slaves. All forms have failed in producing freedom and security », ed. Philip Foner, II, 281.

²⁷ « certain countries, such as Holland, Berne, Genoa, Venice, etc., call themselves Republics ... these countries do not merit such a designation », II, 1317.

²⁸ Voir *American Crisis XIII* : « The states of Holland are an unfortunate instance of the effect of individual sovereignty », ed. Philp, 76.

²⁹ Dans la première partie de *Rights of Man*, il l'a décrit comme « an ill-constructed republic » (196). Dans le second volet, il la perçoit comme « chiefly aristocratical with an hereditary stadtholdership » (231) Lorsque la Hollande devint la république batave en mai 1795, Paine s'en réjouit (ed. Philip Foner, II, 589).

³⁰ « Holland without a king hath enjoyed more peace for this last century than any of the monarchical governments in Europe », ed. Philp, 11. « Holland and Switzerland are without wars, foreign or domestic », 31.

contesté pour d'autres raisons que cette contradiction, aussi bien par les critiques de *Common Sense* que de *Rights of Man*. Charles Inglis, dans sa réponse au premier pamphlet répliqua à Paine qu' « il n'y a pas eu une seule guerre en Europe, depuis un siècle, à laquelle la Hollande n'ait pas pris part, à l'exception de la toute dernière »³¹. La plupart des réponses au second écrit de Paine mentionné ici qui traitèrent ce point réfutèrent le lien entre paix et république comme non vérifié historiquement : « que les États démocratiques soient moins enclins à la guerre que les autres n'est pas prouvé par l'histoire »³², concluait l'auteur de *Considerations on Mr. Paine's Pamphlet on the Rights of Man*.

Aux yeux de Paine, la révolution politique devait donc mettre en place et même inventer, dans le cas américain, un nouveau régime, une démocratie représentative. Il ne s'agissait plus de retourner dans le passé, mais de regarder vers l'avant et de fonder un régime en accord avec l'égalité des droits, aussi bien au moment de sa fondation que lors du renouvellement régulier des représentants. Ainsi la révolution n'est plus ni un mouvement de retour, comme le suggère son sens étymologique, ni même un changement quelconque de gouvernement ou de régime politique, comme le XVIIIe siècle le concevait³³. La véritable révolution politique selon Paine, qui la redéfinit dès 1776, ne peut être que proleptique et non plus analeptique. Elle s'inscrit dans une temporalité du progrès. Le rapport du politique ou de la chose politique au temps est, de fait, un point essentiel de la pensée politique de Paine. Son débat avec Burke est à ce titre emblématique dans la mesure où Paine met en avant une vision linéaire du temps tandis que Burke tend à en proposer une conception plus circulaire. Paine utilise cette dimension intrinsèquement transformatrice du temps pour défendre le régime républicain : celui-ci est en phase avec l'époque des Lumières, tandis que la monarchie héréditaire lui apparaît comme un régime archaïque et inadapté à la fin du XVIIIe siècle (ed. Philp, 95).

Cette transformation conceptuelle opérée par Paine dès 1776 le conduit à analyser les formes passées de révolte et de révolution, en particulier celle de son pays natal. Celles-ci lui apparaissent comme inefficaces, car n'étant pas parvenues à rétablir l'ordre politique naturel tel que le concevait Paine et qui avait été bouleversé par la mise en place des monarchies héréditaires. Dans sa *Letter to the Abbe Raynal*, il défend le caractère

³¹ « there has not been a war in Europe for a century in which Holland has not taken part, except the very last », Inglis, 23.

³² « that democratic states are less inclined to war than others does not appear from history », Claeys, ed., V, 85.

³³ Voir Goulemot, 210.

inédit et original de la Révolution américaine, notamment en la comparant aux « révolutions » passées :

[les révolutions] des autres nations ne sont, en général, rien de plus que l'histoire de leurs querelles. Elles ne sont marquées d'aucun trait important dans les annales des événements. Mêlées à la masse des matières générales, elles n'occupent qu'une page commune, et tandis que le chef des partisans victorieux accédait au pouvoir, la multitude bafouée s'asseyait et s'attristait³⁴.

Parmi les révolutions évoquées ici, Paine incluait les bouleversements survenus au XVII^e siècle en Angleterre : ce que l'on appelle aujourd'hui la « Révolution anglaise », ainsi que la Glorieuse Révolution. Comme il l'indique dans *Rights of Man*, ces prétendues « révolutions » se contentèrent de s'en prendre à deux monarques en particulier, sans remédier à l'origine du mal (ed. Philp, 98). Il soulignait déjà dans *Common Sense* que l'exécution de Charles I^{er} n'avait fait qu'encourager la duplicité des monarques (10). Quant à « ce que les Anglais appellent la 'glorieuse Révolution' de 1688 » (ed. Vincent, 34)³⁵, comme la désignait Paine, elle avait conduit à la rédaction non d'une Déclaration des droits mais d'une « Déclaration des torts » (246), car elle y entérinait le principe héréditaire de transmission du pouvoir qui était, selon Paine, une clause d' « éternité artificielle » illégitime pour paraphraser Hobbes. Pour en souligner le caractère exogène, Paine s'y référait comme à la « révolution anglo-hollandaise » (315).

Dans un article consacré à l'interprétation de la Glorieuse Révolution au XVIII^e siècle, Gerald Straka conclut que « Paine avait peu à dire au sujet de 1688 »³⁶. La critique de cet événement occupe pourtant une place non négligeable dans le premier volet de *Rights of Man*. Elle est en revanche radicalement différente de la perspective adoptée par ses contemporains dits « radicaux », entre autres. Paine ne réfléchit pas sur cet événement à l'intérieur du cadre de la constitution britannique. Il l'analyse d'un autre point de vue, puisqu'il s'interroge moins sur sa légalité que sur sa légitimité au regard des droits naturels. Si Paine soutint le principe de souveraineté populaire, qui est le premier des trois principes énoncés par Price dans *A Discourse on the Love of Our Country*, le *Bill of Rights* ne représentait, selon lui, en aucune façon une réelle mise en pratique de cette idée. Il fut donc d'emblée étranger à la question de savoir si cet événement avait constitué une rupture dans la chaîne héréditaire monarchique.

³⁴ « [the revolutions] of other nations are, in general, little more than the history of their quarrels. They are marked by no important character in the annals of events; mixed in the mass of general matters, they occupy but a common page; and while the chief of the successful partisans stepped into power, the plundered multitude sat down and sorrowed », ed. Philip Foner, II, 220.

³⁵ « what is called in England the Revolution which took place in 1688 », ed. Philp, 90.

³⁶ « Paine had little to say about 1688 », Straka, 163.

En outre, Paine évoqua également le soulèvement de Wat Tyler dans une longue note de la deuxième partie de *Rights of Man* où il fait le récit de cet épisode³⁷. Il se montre bienveillant à l'égard de ce dernier qu'il dépeint comme un « homme désintéressé » (ed. Philp, 284). Il considère que cet événement est aussi important que 1215, voire plus important par la nature des revendications que Paine estime plus « justes » et plus en phase avec le bien commun. Il précise que c'est notamment en raison de « la flagornerie des historiens et d'hommes comme M. Burke, qui cherchent à dissimuler les bassesses de la cour en calomniant Wat Tyler » (ed. Vincent, 229)³⁸ qu'il prenait la plume pour défendre la mémoire de celui-ci. Burke, pour sa part, ne recourut pas au nom de Wat Tyler, mais y fit allusion de manière indirecte et se référa à John Ball dans *An Appeal* (ed. Col, 158). Paine fut souvent associé au pasteur wyclifien ainsi qu'à Wat Tyler dans les réponses à *Rights of Man*³⁹. C'était donc une manière pour lui de répondre à son tour à celles-ci.

Dans sa réponse à la première partie de *Rights of Man*, où il n'y a pas de référence directe à Wat Tyler, John St. John cita, en interpellant Paine⁴⁰, le passage consacré à cet épisode dans une traduction publiée en 1784, comme l'indique Gregory Claeys, de *l'Histoire de l'Angleterre* de Rapin de Thoyras. Paine mentionnera cet ouvrage dans *The Age of Reason*, on l'a dit. John St John ne le choisit sans doute pas par hasard quand on connaît le soutien apporté par cet historien protestant à Guillaume d'Orange lors de la Révolution Glorieuse. L'extrait que reproduisit cet auteur concerne les violences commises contre les aristocrates se trouvant sur le passage des insurgés. Paine n'en tiendra, néanmoins, pas compte de manière explicite dans le volet de 1792 de *Rights of Man*. On peut noter certains points de ressemblance avec ce que Rapin de Thoyas en dit, notamment l'expression employée par Paine, « il marcha sur Londres » (« he marched to London », ed. Philp, 284), qui rappelle celle du précédent cité par John St. John⁴¹. Cependant, l'analyse des causes de l'événement est plus détaillée chez Rapin de Thoyras, qui évoque l'existence d'un climat de tension dans lequel l'altercation impliquant Wat Tyler et le collecteur d'impôts ne fut que l'élément déclencheur. Le détail des circonstances de la mort de Wat Tyler telles que ce dernier les décrit diverge également de celles présentées par Paine (Rapin de Thoyras, I, 422-423).

³⁷ Il l'introduit, comme un conteur, par « The history is concisely this », ed. Philp, 284.

³⁸ « the sycophancy of historians and men like Mr Burke, who seek to gloss over a base action of the Court by traducing Wat Tyler », ed. Philp, 284.

³⁹ Voir Claeys, ed., V, 234 et VI, 46, 136, et 401.

⁴⁰ « He is, perhaps, historian enough to have read Rapin's History of England », V, 207.

⁴¹ « Wat Tyler "marched directly to London" », V, 207.

La version de l'événement que Paine proposa⁴² fut à son tour contestée dans certaines des réponses à la deuxième partie de *Rights of Man*. L'une d'elle lui oppose les violences commises lors de cette révolte, de manière succincte (ed. Claeys, VI, 132) ou de façon détaillée comme le fit John Gifford, l'un des rares contradicteurs de Paine à accorder une place importante à une réfutation de l'évaluation philosophique et historique de l'épisode de 1381 tel qu'il est présenté par ce dernier. Dans *A Plain Address to the Common Sense of the People of England*, sur deux colonnes, Gifford confronte le récit de Paine avec une version qu'il dit conforme aux vues des « historiens » mais sans préciser lesquels (8-9). De plus, il expliqua que la réaction de Wat Tyler lors de la venue du contrôleur des impôts chez lui s'est faite « non contre le collecteur mais contre l'homme » (7), argument par lequel il inversa une idée chère à Paine.

Wat Tyler était un homme du peuple. Il représente donc aux yeux de Paine l'individu opprimé par le pouvoir monarchique se soulevant contre la tyrannie et permet à Paine de fournir un modèle à son lecteur populaire. Cette forme de résistance a bien entendu aussi un sens particulier à ses yeux puisqu'elle est une révolte fiscale, comme l'a été à l'origine la Révolution américaine qui a permis d'établir une démocratie représentative. Paine établit donc un lien entre impôt et révolte ou révolution, et comment pouvait-il en être autrement sous un régime monarchique dans lequel, selon lui, « à ce qui au début était pillage, (...) [les puissants] donnèrent le nom plus doux de trésor public » (ed. Philp, 221) ?

Écrire l'histoire des nouvelles révolutions ?

L'histoire passée (d'avant 1776) n'offre donc pas d'exemples de révoltes ou de révolutions réussies selon les critères de Paine. Ce dernier s'est servi de l'histoire dans le cadre d'écrits polémiques qui le conduisirent à instrumentaliser les faits. Comme l'a indiqué Edward Larkin, Paine ne s'intéresse de près aux détails des événements que lorsqu'ils peuvent avoir un lien avec les principes qu'il défendait (97). Dans sa réponse à *Rights of Man*, John Quincy Adams dénonçait chez lui « la pratique consistant à accommoder les faits historiques à ses visées politiques »⁴³. De même, George Chalmers, sous le pseudonyme de « Francis Oldys », affirma : « Comme historien, M. Paine choisit clairement son camp. Il avoue son objectif d'encenser un parti et de déprécier l'autre. Un pamphlet partisan peut servir un dessein partisan, mais l'humanité est unanime pour

⁴² On en trouvera une analyse littéraire dans : Charles Roger Wood, 191-213.

⁴³ « the practice of accomodating the facts of history to his political purposes », J. Q. Adams, 39.

réprouver une histoire partisane »⁴⁴. Pourtant en octobre 1783, Paine refusa un poste d'historien officiel de la Révolution américaine rémunéré par le Congrès continental en soulignant qu'une telle fonction ne permettait pas de réunir les conditions pour écrire une histoire politique impartiale (ed. Philip Foner, II, 1240). Dans cette même lettre, Paine formule néanmoins le souhait de mener à bien un tel projet historiographique :

pour donner à la révolution actuelle une légitimité et une portée dans le monde, il paraît nécessaire de produire trois histoires : une qui exposera dans leur entier tous les principes directeurs, les mesures et les faits de la Révolution, de façon non seulement à instruire la postérité mais également à la conforter dans les vrais principes de la liberté et du gouvernement civil, une seconde qui sera plutôt un condensé de la première, écrite dans un style élégant et accessible, et qui servira de manuel scolaire courant, et enfin, une troisième, destinée à l'Europe et au monde⁴⁵.

Il évoqua un projet similaire pour la Révolution française notamment dans son dernier discours prononcé à la Convention en 1793 lors du procès de Louis XVI, bien que sur un mode allusif et succinct (ed. Philip Foner, II, 556)⁴⁶. D'après Alfred Owen Aldridge (1963, 161) et R. R. Fenessy (160), qui s'appuient sur un témoignage de La Fayette (II, 440), la première partie de *Rights of Man* aurait, semble-t-il, été à l'origine un récit des événements de la Révolution française, entamé avant la publication des *Reflections on the Revolution in France*. De même, d'après la version donnée par Paine dans le troisième numéro d'*American Crisis* de la genèse de *Common Sense*, Benjamin Franklin aurait demandé à Paine d'écrire « une histoire des affaires présentes »⁴⁷. Bien que le pamphlet de Paine vise plutôt à faire l'histoire présente et future qu'à écrire celle du passé, ce dernier pense néanmoins avoir répondu aux attentes de Franklin : « Je supposais que le dessein du docteur en faisant paraître une histoire était d'entamer une nouvelle année avec un nouveau système, et j'espérais le surprendre avec une production sur ce

⁴⁴ « As an historian, Mr. Paine plainly takes his side. He avows his purpose to elevate one party and to depress the other. A party pamphlet may answer a party purpose : but mankind agrees to reprobate a party history », Oldys, 121.

⁴⁵ « to give the present revolution its full foundation and extent in the world, it seems necessary there should be three histories – one that should state fully all the leading principles, policy and facts of the revolution, so as not only to inform posterity but to confirm them in the true principles of freedom and civil government ; a second being rather an abstract of the first cast into an easy and graceful language to be used as a standing school-book, and a third for Europe and the world », 1240.

⁴⁶ D'après le témoignage de Thomas Clio Rickman, grand admirateur de Paine, ce serait la perte de ses papiers et de ses notes de travail, suite à son emprisonnement au Luxembourg, qui l'aurait empêché d'écrire ce qui aurait été, dit Rickman, « le meilleur compte rendu, le plus sincère et le plus philosophique sur cette époque » (« the best, most candid and philosophical account of these times », 137). Il affirme, en outre, que l'historien anglais, Edward Gibbon, lors de son passage en France, aurait cherché à se les procurer (137), ce dont nous n'avons pas trouvé confirmation.

⁴⁷ « a history of the present transactions », Paine, ed. Philip Foner, I, 88.

sujet »⁴⁸.

Les deux ouvrages de Paine les plus connus sont donc tous deux des rendez-vous manqués avec l'historiographie. Cependant, s'il n'entreprit pas de rédiger l'histoire des deux Révolutions de la fin du XVIIIe siècle, dont il fut le témoin et l'acteur, il proposa une analyse critique d'ouvrages qui furent, dans le cas de la Révolution américaine, *Observations on the American Revolution*, publié en 1779 et rédigé par Gouverneur Morris et William Henry Drayton, et *Révolution de l'Amérique* de Guillaume-Thomas Raynal, publié en 1781, et dans le cas de la Révolution française, les *Reflections* de Burke.

Dans « Response to Observations on the American Revolution », article publié dans le *Pennsylvania Packet* en mars 1779, Paine réduit cet écrit à une anthologie de documents sur les événements récents. Il relève toutefois dans cette « chaîne continue » d'événements un blanc qui rompt ce qu'il appelle « la connexion historique » (ed. Eric Foner, 213) qui les relie puisque la période allant de septembre 1776 à avril 1778 n'est pas prise en compte, hiatus que Paine juge volontaire. D'autre part, il souligne le caractère inapproprié de l'adjectif « vaillant » (« gallant ») appliqué à l'armée du général britannique Burgoyne à Saratoga en octobre 1777 et affirme qu'il aurait préféré que leur « insolence » et leur « barbarie » soient mises en avant (215). Il souligne aussi le manque de reconnaissance des deux auteurs envers George Washington et en particulier pour son rôle dans les batailles de Trenton et de Princeton, ainsi qu'envers le Général John Stark et ses faits d'armes à Bennington en août 1777, qui ont contribué à la reddition de Burgoyne deux mois plus tard. C'était aussi là l'occasion pour Paine de régler ses comptes avec Gouverneur Morris, notamment pour l'affaire Silas Deane, alors que Paine venait de démissionner en janvier 1779 de son poste de secrétaire du *Committee for Foreign Affairs* du Congrès⁴⁹. G. Morris avait été l'adversaire de Paine dans cette controverse sur les dates officielles et officieuses de l'aide française aux Américains, et il le restera par la suite.

Trois ans plus tard, en août 1782, Paine répond à Guillaume-Thomas Raynal qu'« il est encore trop tôt pour écrire l'histoire de la Révolution » américaine⁵⁰, formule dont John Adams se fit l'écho dans une lettre à Mably⁵¹. Contrairement à ce dernier, Paine ne dresse pas de liste précise des sources utiles pour cette histoire, mais s'appuie sur le texte de Raynal, *Révolution de l'Amérique*, pour (r)établir une vérité, de son point de vue, sur cet

⁴⁸ « I supposed the doctor's design in getting out a history was to open a new year with a new system, I expected to surprise him with a production on that subject », I, 89.

⁴⁹ Voir notamment Aldridge, 1959, 64-77.

⁵⁰ « it is yet too soon to write the history of the Revolution », ed. Philip Foner, II, 215.

⁵¹ J. Adams, I, 384.

événement alors même que la paix n'était pas encore signée entre l'Angleterre et ses anciennes colonies. Comme Paine le remarque d'emblée, il ne s'agit pas de « développer ces remarques pour en faire une histoire »⁵², mais de proposer un examen critique de l'écrit de Raynal. C'est néanmoins l'occasion pour lui de réfléchir sur des questions de forme et de méthodologie soulevées par l'historiographie. Ainsi Paine fait-il, par exemple, remarquer à Raynal qu'« unir le temps aux circonstances est une précision importante en histoire, faute de laquelle (...) une totale séparation entre causes et conséquences s'en suit »⁵³, ce que Raynal ne met pas en application d'après Paine. Ce dernier fait également un certain nombre de commentaires sur le style du premier qui « expose ses faits de manière froide et indifférente »⁵⁴ et qui « écrit ses récits comme s'il avait hâte d'en finir »⁵⁵. Même si à l'époque la distinction entre récit et histoire est acquise, Paine souligne l'importance de tenir son lecteur en haleine dans des termes empruntés à l'univers de la fiction : « une place suffisante doit être faite à l'imagination pour ... permettre [à l'historien] de créer dans l'esprit une vision des personnes, des personnages et des circonstances dont il est question, car sans cela, le jugement sera peu ou pas incité à s'exercer »⁵⁶.

Cependant, c'est surtout sur le contenu de l'écrit de Raynal que Paine s'attarde. Il juge que « nombre » des faits exposés dans *Révolution de l'Amérique* « sont erronés et » que « la plupart sont incomplets et obscurs »⁵⁷. C'est tout d'abord la question des origines de la Révolution américaine telle qu'elle apparaît dans ce texte qui retient son attention. Il cite un passage où Raynal pointe l'absence d'un despotisme omniprésent dans les colonies et réduit l'enjeu principal du conflit avec la mère patrie à une question fiscale, qui, relève Paine, est en contradiction avec une autre affirmation de ce même écrit où Raynal identifiait les enjeux de la Révolution américaine différemment puisqu'il insistait sur l'« usurpation des droits les plus précieux et les plus sacrés des Américains »⁵⁸ dont ils étaient victimes. Pour contrer l'idée que la domination britannique n'était pas tyrannique, Paine met en avant l'Acte Déclaratoire de 1766 qui avait marqué un tournant car elle avait transformé les sujets britanniques en vassaux (II, 217). Il affirme également que certains des phénomènes qui, d'après Raynal, provoquent les « révolutions », à savoir les atteintes

⁵² « it is not my design to extend these remarks to a history », ed. Philip Foner, II, 221.

⁵³ « to unite time with circumstance is a material nicety in history ; the want of which ... occasions a total separation between causes and consequences », II, 231.

⁵⁴ « His facts are coldly and carelessly stated. They neither inform the reader nor interest him. Many of them are erroneous, and most of them are defective and obscure. » II, 221-222.

⁵⁵ « the Abbe hastens through his narrations », II, 222.

⁵⁶ « sufficient scope given to the imagination to enable it to create in the mind a sight of the persons, characters and circumstances of the subject : for without these the judgment would feel little or no excitement to office », II, 223.

⁵⁷ « Many of them are erroneous, and most of them are defective and obscure. », II, 221-222.

⁵⁸ « an usurpation of the Americans' most precious and sacred rights », II, 216.

à la religion et aux lois, le recours à la violence contre les gouvernés, la mise à mal de l'ordre public et des « principes de l'administration » (119-120), avaient existé dans les années précédant 1776, notamment la loi qui imposait le rapatriement des accusés en Angleterre ainsi que les violences commises lors du *Boston Massacre* de 1770 (ed. Philip Foner, II, 219). Paine s'insurge, en outre, contre l'idée avancée par Raynal selon laquelle le gouvernement britannique n'aurait pas eu le projet arrêté d'imposer sa loi aux colonies (II, 221).

C'est avant tout l'originalité de la Révolution américaine que Paine cherche à établir, révolution qui n'était ni le résultat d'un « caprice » ni de « l'ambition » (II, 220). Elle s'expliquait, selon lui, par l'existence d'une culture politique chez les colons, centrée sur « la valeur et la qualité de la liberté, la nature du gouvernement et la dignité humaine »⁵⁹ qui avait permis de faire une révolution contre le principe héréditaire et non contre des individus. C'est une idée que Raynal a lui-même suggérée dans cet écrit dans un autre passage⁶⁰, ce dont Paine ne tient pas compte, pas plus que d'autres affirmations de nature subversive pour un auteur écrivant sous une monarchie absolue, mais publiant à Londres⁶¹. Il fera, il est vrai, l'éloge de Raynal dans *Rights of Man* (ed. Philp, 145). Raynal alla même plus loin en indiquant que « si l'amour de la justice eût décidé la cour de Versailles, elle aurait arrêté dans le premier article de sa convention avec l'Amérique, que tous les peuples opprimés ont le droit de s'élever contre leurs oppresseurs » (144-145), alors même que Paine n'appela pas à la révolution en France pour des raisons diplomatiques évidentes tout en incitant le peuple britannique à renverser leur monarchie. Pour ces mêmes raisons, il privilégia une interprétation idéalisée de la politique d'aide de Louis XVI à l'égard des colonies dans la mesure où il la décrit comme essentiellement philanthropique, tandis que dans *Rights of Man*, il reconnut les motifs géostratégiques de la France (ed. Philp, 146).

Outre la question des origines de la Révolution américaine, Paine s'attacha, comme dans son article de 1779, à rétablir une certaine vérité sur l'histoire militaire de la Guerre d'Indépendance, en particulier sur les batailles de Trenton et de Princeton (ed. Philip

⁵⁹ « the value and quality of liberty, the nature of government and the dignity of man », II, 219.

⁶⁰ « Les principes de tolérance et de liberté établis dans les colonies anglaises en avaient fait un peuple différent des autres peuples. On y savait ce que c'était que la dignité de l'homme ; et le ministère britannique la violant, il fallait nécessairement qu'un peuple tout composé de citoyens se soulevât contre cet attentat », 18.

⁶¹ « heureux le souverain qui pour prévenir tout abus ne dédaignerait pas de rendre à son peuple un compte fidèle de l'emploi des sommes qu'il en exigerait », 6. « la force de ceux qui gouvernent n'est réellement que la force de ceux qui se laissent gouverner », 8. « Que les tyrans de tous les pays (...) sachent qu'il existe un lieu dans le monde où l'on peut se dérober de leurs chaînes (...) où la nature enfin semble vouloir se justifier d'avoir créé l'homme et le gouvernement si longtemps coupable sur la terre répare enfin ses crimes », 64-65.

Foner, II, 223-227). Il accusa Raynal d'avoir passé sous silence des batailles importantes telles Long Island, White Plains ou Fort Washington (II, 222), ajoutant que ces corrections pourraient servir à de « futurs historiens » de la Révolution américaine (II, 223). La *Lettre* de Paine à Raynal servit notamment à Filippo Mazzei dont le troisième volume des *Recherches historiques et politiques sur les États-Unis de l'Amérique septentrionale*, publiées en 1788, est consacré à une étude de l'ouvrage de Raynal qui se fonde en partie sur celle menée par Paine six ans plus tôt⁶². Dans un écrit de 1797, Paine lui-même révisa sa propre version des faits en mettant en doute le rôle de George Washington⁶³, à qui il reprochait de ne pas être intervenu pour le faire libérer de la prison du Luxembourg en 1794, adaptant ainsi l'histoire à ses propres besoins du moment.

S'il s'agissait en 1782 de corriger la réflexion d'un auteur français sur la Révolution américaine, en 1791, Paine entreprit de corriger celle d'un auteur anglais sur la Révolution française. De fait, il fit les mêmes reproches de méthode et de style aux deux penseurs qui, à ses yeux, se seraient laissé emporter par un enthousiasme et/ou une indignation mal contrôlés. Paine souligne que Burke « ne rend compte ni [du] ... commencement, ni [des]... progrès » (ed. Vincent, 86) de la Révolution française, constat qui le conduit à « retracer ici, aussi brièvement que possible le mûrissement de la Révolution française et [à] souligner les circonstances qui ont contribué à la produire » (86)⁶⁴. Paine qualifie son propre exposé dans le premier volet de *Rights of Man* de « récit » (« narrative », ed. Philp, 148 et 166), mettant en œuvre les conseils donnés à Raynal neuf ans plus tôt. C'est en effet plutôt comme un contre-récit qu'il conçoit cette partie de son écrit. Il dénonce le caractère fictionnel de la présentation de Burke, qui relève à la fois de la poésie, du théâtre et du conte, voire de la peinture⁶⁵. Il interpelle même directement son adversaire sur ce point : « M. Burke devrait se rappeler qu'il écrit une histoire et non des *pièces de théâtre* » (ed. Vincent, 43)⁶⁶. Or, comme l'a montré Steven Blakemore, tout en menant cette charge, on peut dire que Paine a, pour sa part, romancé les événements ou les a relatés sur un mode romanesque (48). Cette mise en scène est perceptible à plusieurs reprises, notamment lorsque Paine évoque la Prise de la Bastille. Il cherche à créer un effet de suspens : « La Bastille devait être ou le butin ou la geôle des assaillants » (ed.

⁶² Voir Lounissi, 622-625.

⁶³ « had it not been for the aid received from France, in men, money and ships, ... your cold and unmilitary conduct ... would in all probability have lost America », Paine, ed. Philip Foner, II, 695.

⁶⁴ « trace out the growth of the French revolution, and mark the circumstances that have contributed to it », ed. Philp, 144.

⁶⁵ « poetical liberties », « dramatic performance », « tale », 110, « paintings », 100.

⁶⁶ « Mr. Burke should recollect that he is writing History and not *Plays* », 100.

Vincent, 46)⁶⁷, relate-t-il, ajoutant que c'était « une crise dont l'enjeu était l'esclavage ou la liberté », combat inégal qui opposait « d'un côté, une armée de près de trente mille hommes, de l'autre un corps de citoyens sans armes » (47)⁶⁸. Il ajoute, pour accentuer la tension dramatique, que « tout était mystère et hasard » (49)⁶⁹. « L'imagination peut à peine se représenter spectacle plus effrayant » (45)⁷⁰, conclut-il, alors même qu'il brocardait les « affreuses peintures » (« horrid paintings », ed. Philp, 100) de Burke.

Le contre-récit proposé par Paine des origines et du déroulement des premiers moments de la Révolution française est divisé en plusieurs volets : le récit de la Prise de la Bastille (ed. Philp, 101-109), puis celui des Journées d'octobre (110-115) et enfin un compte rendu des étapes de la Révolution jusqu'en août 1789 (144-166). Celui-ci commence en 1787 par la première assemblée des Notables, au sujet de laquelle Paine commet quelques erreurs de chiffres et de dates⁷¹. Il expose ensuite de manière chronologique ce qu'il considère comme les étapes-clés de la pré-Révolution. Il donne une importance quelque peu exagérée à la réforme Lamoignon qui, pense-t-il, aurait permis de mettre en place « une sorte de nouveau régime qui insensiblement servit à éclipser l'ancien » (ed. Vincent, 65). Il évoque l'opposition des Parlements à cette réforme, qui prévoyait de les supprimer, ce qu'il ne précise pas, et l'arrestation de la délégation de la noblesse bretonne le 15 juillet, sans dire qu'il s'agissait de membres de l'aristocratie. Encore une fois, il amplifie la portée de cet événement sur un ton solennel : « il n'y avait rien à faire contre la volonté de la Nation » (94). Il conclut ce court récit par la convocation des États-Généraux et le renvoi de Necker.

Paine indique que les élections aux États-Généraux furent paisibles, alors même que Paris comme la province furent le théâtre d'un certain nombre de troubles pendant les mois de mars et d'avril 1789. Il accentue encore le caractère raisonnable de cette procédure en soulignant que « les candidats n'en furent pas des hommes mais des principes »⁷². Sur le déroulement des États-Généraux, il commet plusieurs erreurs de chronologie. Il inverse l'ordre du Serment du Jeu de Paume et de la séance royale (ed.

⁶⁷ « the Bastille was to be the prize or prison of the assailants », 102.

⁶⁸ « the event was to be freedom or slavery. On one side, an army of nearly thirty thousand men; on the other, an unarmed body of citizens », 104.

⁶⁹ « all was mystery and hazard », 107.

⁷⁰ « the mind can hardly picture to itself a more tremendous scene », 102.

⁷¹ il fait remonter la convocation de la dernière Assemblée des Notables à 1617 (la date exacte étant 1627). En outre, le nombre des membres de celle de 1787 n'est pas tout à fait exact, puisqu'elle en comptait 144 et non 140.

⁷² « the candidates were not men, but principles », ed. Philp, 155.

Philp, 155-158)⁷³. Le moment où une partie des deux autres ordres se joignit au Tiers-État (le 24 et le 25 juin) n'est pas correctement identifié (le 17 dans le récit de Paine). Il évoque ensuite brièvement la Prise de la Bastille, dont il a donné le détail plus tôt dans l'ouvrage, pour mettre en échec une tentative de « contre-révolution » (ed. Philp, 160), précise-t-il. Ce compte rendu se termine sur la Déclaration des Droits de l'Homme, dont il propose une traduction, suivie d'un bref commentaire. Quant aux événements qui eurent lieu entre le 14 juillet et le 26 août 1789, il faut remonter plus haut dans l'écrit pour les trouver : le lynchage de Foulon et de Berthier, qui se déroula le 22 juillet, est mentionné à la suite de la Prise de la Bastille sans précision de date, et la nuit du 4 août, événement dont on connaît la portée réelle et symbolique considérable, dont Paine avait conscience⁷⁴, est évoquée lorsqu'il décrit les circonstances précédant les Journées d'octobre. Paine n'applique donc pas ici à la lettre la recommandation faite à Raynal d'identifier précisément la date des événements.

Dans cette présentation somme toute assez succincte, il met en avant le lien entre imposition et représentation, ce qui n'est ni illégitime (puisque la question fiscale a joué un rôle dans les événements qu'il décrit) ni surprenant quand on pense au rôle joué par Paine dans la Révolution américaine, précédent qui semble influencer sa vision de la Révolution française dans la première partie de *Rights of Man* dont il est question ici. Il voit dans les États-Généraux comme un équivalent du Congrès continental, et apparente le conflit entre la cour et l'Assemblée Nationale à une sorte de Guerre d'Indépendance dans laquelle « les deux endroits ressemblaient alors aux quartiers généraux de deux armées ennemies » (ed. Vincent, 100)⁷⁵. La revendication de *no taxation without representation* appartenait avant tout à la tradition anglo-saxonne et/ou anglo-américaine et celle-ci transparaît dans sa description de l'attitude des nobles élus aux États-Généraux qu'il juge comparable à celle qu'eurent « les Barons anglais » en 1215 (ed. Philp, 157). Il faut souligner qu'il avait alors une vision encore relativement positive de l'épisode de Runnymede⁷⁶, tandis que dans le second volet de *Rights of Man*, il en a une appréciation

⁷³ On peut supposer que ces erreurs sont dues à la source utilisée par Paine, une lettre que Jefferson lui a envoyée et datée du 11 juillet 1789, où ce dernier, ministre plénipotentiaire des États-Unis en France, mentionne la séance royale (du 23 juin), le Serment du Jeu de Paume (du 20 juin) puis le fait qu'une quarantaine de membres de la noblesse se joignirent au Tiers (le 25), ce en quoi ils furent suivis par le reste des députés des deux ordres privilégiés sur ordre de Louis XVI (le 27), mais sans donner les dates (Jefferson, XV, 267).

⁷⁴ Il affirme dans ce même écrit que les dispositions adoptées à cette date, avec la Déclaration des Droits, « contenaient les principes de base sur lesquels devait être établie la constitution » (ed. Vincent, 54).

⁷⁵ « the two places were ... like the headquarters of two combatant armies », ed. Philp, 160.

⁷⁶ Voir ce qu'il écrit au printemps 1776 dans *Four Letters on Interesting Subjects* : « [Magna Carta] was not a grant from the Crown, but only agreed or acceded to by the Crown, being first drawn up and framed by the people », ed. Wood, 72.

différente et négative puisqu'il assimile la Grande Charte à « un almanach de cette même année » (ed. Philp, 245). Dans le volet de 1791, il cherchait sans doute à faciliter la compréhension du lectorat populaire britannique en faisant référence à un moment bien connu de leur histoire.

On peut par ailleurs supposer que les événements survenus outre-Atlantique et dont il fut un acteur majeur le conduisirent à surévaluer le rôle de La Fayette dans ceux des premiers temps de la Révolution française, notamment lors de l'Assemblée des Notables⁷⁷. En mars 1790, Paine écrivit depuis Paris à un correspondant resté non identifié que « notre ami, le Marquis [de La Fayette], comme son protecteur et maître, le général Washington, joue un grand rôle »⁷⁸ dans la Révolution. Washington lui-même lui attribuait également un « rôle décisif » (Dormois et Newman, ed., 73) dans une lettre adressée à Catharine Macauley en janvier 1790. De même, dans une lettre encore, William Short explique à Paine en 1789 au sujet du héros français de la Guerre d'Indépendance que « la révolution entière repose sur lui, c'est lui qui peut la faire ou la faire échouer »⁷⁹. Dans une note repérée par Louis Gottschalk (I, 81) d'une lettre ouverte en réponse à La Fayette, publiée dans *Le Défenseur de la Constitution* en juin 1792, Robespierre entreprit pour des raisons partisans évidentes de corriger la version du rôle de ce dernier telle qu'elle fut présentée par Paine dans le premier volet de *Rights of Man*, ouvrage qui, selon lui, contenait « deux erreurs de fait », d'une part, sur les raisons de son élection comme vice-président de l'Assemblée, motivations qui n'étaient nullement politiques, précisa-t-il, mais plutôt d'ordre médical, en raison de l'âge du président, et, d'autre part, sur la nécessité ressentie par La Fayette de proposer sa déclaration des droits au moment où il le fit (IV, 171).

En plus de fournir une chronologie suivie des étapes de la Révolution afin de s'opposer à la critique burkienne de celle-ci, Paine prend le temps de revenir de manière très détaillée sur le déroulement de deux événements marquants de 1789 : la Prise de la Bastille et les Journées d'octobre. Elles sont relatées l'une à la suite de l'autre et sont intercalées entre, d'une part, une explicitation sur la nature de la Révolution qui, comme en Amérique, s'en prend au système et non aux hommes et, d'autre part, le passage dans lequel Paine réfute la conception burkienne des droits et du contrat.

Les adversaires de Burke, qui perçoit ces épisodes comme une manifestation

⁷⁷ Voir la note de Mark Philp (Paine, ed. Philp, 461) .

⁷⁸ « our friend, the Marquis [Lafayette] is like his patron and master, General Washington, acting a great part », ed. Philip Foner, II, 1285.

⁷⁹ « the whole revolution depends on him ; ... he himself must make it or that it will fail », cité dans : Gottschalk et Maddox, II, 447.

primitive d'anthropophagie et comme un retour à l'état de nature (ed. O'Brien, 171-174), dénoncèrent les exagérations de celui-ci. Burke a fait, rappelons-le, un tableau apocalyptique de l'état de Versailles après les affrontements d'octobre 1789, palais qu'il décrit comme « baigné de sang (...) et jonché de membres dispersés et de cadavres mutilés » (ed. Raynaud, 91)⁸⁰. Dans le premier volet de sa réponse, Paine rectifie cette version en indiquant qu'il n'y eut que « deux ou trois » morts (ed. Philp, 114). Les contradicteurs de Burke ne cherchèrent pas pour autant à nier l'existence d'une violence révolutionnaire, qu'ils considéraient comme des débordements presque inévitables dans les soulèvements populaires, mais ils s'attachèrent à souligner son caractère limité⁸¹. De même, Paine estime que « quand on compare la Révolution française à celle d'autres pays, on est étonné qu'elle soit marquée par si peu de sacrifices » (ed. Vincent, 44)⁸². Pour étayer cet argument, il utilise des comparaisons historiques, mettant en balance 1789 et la bataille de Culloden (ed. Philp, 101). Dans son récit de la chute de la Bastille, il précise que les victimes furent plus nombreuses du côté des assaillants. Il s'agissait de relativiser le nombre de lynchages (deux ayant eu lieu le 14 juillet et deux le 22), mais il ne chercha pas à éluder les détails sordides : « leurs têtes furent hissées sur des piques et promenées dans les rues de la ville » (ed. Vincent, 51). Il cherche ici à contrer Burke sur son propre terrain. Cette violence fut mise par Paine sur le compte de l'Ancien Régime et dénoncée comme une relique des pratiques cruelles utilisées par la monarchie. Il ne tenta pas pour autant de justifier de telles violences, mais seulement d'en expliquer la source. Gary Kates estime que cet argument n'était rien moins qu'un paravent cachant superficiellement un accord de fond avec Burke sur sa vision de la populace (« mob ») (327), ce qui paraît peu vraisemblable. Paine, en effet, reprocha à Burke de confondre cette dernière et le peuple dans son entier (ed. Philp, 109).

Si la présentation que proposa Burke de ces événements fut l'objet d'une critique appuyée de la part de tous les adversaires de l'auteur des *Reflections*, Paine fut, à notre connaissance, un des rares, sinon le seul à en faire un récit concurrent. C'est une partie de l'œuvre de Paine qui reste encore aujourd'hui très rarement commentée dans les études qui lui sont consacrées. Seuls R. R. Fennessy et plus récemment Steven Blakemore s'y sont intéressés de près, le second sur un plan plus littéraire

80 « swimming in blood ... and strewed with scattered limbs and mutilated carcasses », ed. O'Brien, 164.

81 Voir *Strictures on the Letter of the Rt. Hon. Edmund Burke* (1791), Claeys, ed., II, 231, Benjamin Bousfield, II, 104, Charles Stanhope, *A Letter from Earl Stanhope to Burke*, I, 4 ou encore *Short Observations on the Right Honorable Edmund Burke's Reflections* (1790), I, 62.

82 « when the French Revolution is compared with the revolutions of other countries, the astonishment will be that it is marked with so few sacrifices », ed. Philp, 100-101.

qu'historiographique. Or, ces passages de la première partie de *Rights of Man* sont un moment important de la charge anti-burkienne menée par Paine et complètent les arguments théoriques présentés dans ce texte en faveur de l'égalité des droits en montrant comment 1789 a été une incarnation de la révolution politique véritable que Paine souhaitait voir mettre en œuvre dans son pays natal.

Ce dernier relève que Burke passe sous silence la Prise de la Bastille. Un passage spécifique du volet initial de *Rights of Man* est donc consacré à ces journées décisives de juillet 1789. Il ajoute ensuite, à la fin de son compte rendu des étapes de la Révolution, des éléments qui ne figurent pas dans ce premier récit, obligeant le lecteur à reconstituer l'événement d'après ce récit éclaté. Par exemple, la réaction de l'Assemblée nationale à la présence des troupes qui envoya une demande d'explication à Louis XVI dont la réponse, se voulant rassurante, leur donna satisfaction, figure plus loin. De même, il n'évoque pas encore dans ces pages sur le 14 juillet les « trois délégations successives auprès du roi pendant la journée de la prise de la Bastille, afin de l'informer et de discuter avec lui de l'état des choses » (ed. Vincent, 100). Par ailleurs, dans une lettre adressée à Burke en janvier 1790, lorsqu'ils n'étaient pas encore en mauvais termes, Paine évoque la venue de Louis XVI à Paris trois jours après la Prise de la Bastille où il fut reçu par Bailly (ed. Boulton, 52) tandis que dans *Rights of Man*, il fait référence à cet épisode à la suite des Journées d'octobre. Il est donc non seulement « possible », comme l'affirme Mark Philp dans la note correspondante (454), mais même très probable que Paine ait, une fois de plus, commis une erreur dans la chronologie.

Aux yeux de Paine, les événements du 14 juillet 1789 sont avant tout une réponse populaire à une « conspiration » (107) aristocratique qui ressortit à une « tentative de contre-révolution » (160). À la fin de son compte rendu des événements de 1787 à 1789, il relate la fuite des comploteurs, non sans une touche d'humour et un sens certain de la mise en scène : « ils n'eurent plus qu'à abandonner leurs bureaux et à prendre le large. Tous partirent déguisés, les uns comme ceci, les autres comme cela (...) leur unique préoccupation était d'aller plus vite que les nouvelles, de peur qu'on les arrête » (ed. Vincent, 101)⁸³. Il répète à six reprises le mot « complot » en l'espace d'une demi-page (ed. Philp, 107), thèse qui fut la version retenue par le Comité de recherches en août 1789 (Godechot, 416). C'est avant tout la question politique qui retient l'attention de Paine qui laisse de côté la dimension économique de l'événement, alors que les deux facteurs furent aussi importants l'un que l'autre (Vovelle, 122). Paine a également cité un peu plus loin au

⁸³ « they had to start from their desks and run. Some set off in one disguise, and some in another...their anxiety now was to outride the news lest they should be stopt », ed. Philp, 161.

sujet des Journées d'octobre *Les Révolutions de Paris*, journal français, dont le premier numéro est consacré au récit des événements ayant eu lieu entre le 12 et le 17 juillet. La disette y occupe une place, bien que non prépondérante dans ce compte rendu, que Paine a pu consulter (5). Arthur Young, qui ne se trouvait pas non plus à Paris lors de l'assaut de la prison, l'interpréta à la fois comme une conséquence de la pénurie de grain et de l'encerclement militaire de la capitale (199).

Paine fait également allusion à ce facteur, tout en considérant que c'est la lettre de Flesselles qui a été l'étincelle décisive (ed. Philp, 106), mais le choix de la Bastille par les émeutiers lui apparaît d'abord comme une manière de défendre l'Assemblée nationale et comme un assaut conscient et délibéré contre la tyrannie : « il était juste que la prison à laquelle le ministère destinait l'Assemblée nationale fût la première cible visée, elle qui était par ailleurs le maître-autel et la forteresse du despotisme » (ed. Vincent, 50). Cependant, comme l'a souligné Georges Lefebvre, « les Parisiens ne tentèrent pas de courir à son secours : si la journée du 14 la sauva, ce fut par ricochet » (127). D'après Paine, le pillage des armes entreposées aux Invalides se fit dans le but exprès et décidé à l'avance de s'en servir contre la Bastille, puisque la décision d'attaquer la Bastille apparaît avant la marche sur les Invalides (ed. Philp, 106). Il semble attribuer aux manifestants un plan d'action prémédité contre les opposants à la Révolution : « la prise éclatante d'une telle forteresse, en présence d'une armée formidable, ne pouvait manquer de terrifier les nouveaux ministres » (ed. Vincent, 49). Or, la notion d'intention dans cet événement est problématique. La célèbre geôle fut, en effet, envisagée parce qu'elle était un dépôt de poudre et de munitions, transportées là pendant la nuit du 12 au 13 juillet (Godechot, 339), et dont la foule voulut s'emparer afin de faire fonctionner les fusils pris aux Invalides. C'est la dimension symbolique de l'événement que Paine souhaite faire ressortir. « Sa chute entraînait l'idée de la chute du despotisme » (ed. Vincent, 46), dit-il avant même d'avoir commencé à relater les faits. De son propre aveu, il souhaite surtout en montrer les ressorts, et non le détail (ed. Philp, 107).

La notion d'intention apparaît moins nettement dans son tableau des Journées d'octobre 1789. Ainsi il souligne que cet épisode « reste enveloppé de cette espèce de mystère qui accompagne toujours les événements nés d'un fâcheux concours de circonstances plutôt que d'un dessein prémédité » (ed. Vincent, 53-54). Comme dans son compte rendu de la Prise de la Bastille, Paine passe sous silence le fait que les femmes se mirent en route pour Versailles depuis la place de l'Hôtel de Ville pour réclamer du pain. Il affirme que la crise concernait surtout l'avenir de la nouvelle constitution française,

comme il le fut dit dans la presse des deux jours précédant les événements qui nous intéressent ici (Mathiez, 77). C'est moins ici, comme le dit R. R. Fennessy, le fait que « Paine ne tente en rien de justifier ou d'expliquer la révolution eu égard à la situation sociale et économique réelle »⁸⁴ qui pose problème – constat repris plus récemment par Steven Blakemore (50) – que sa vision incomplète du contenu de la représentation du complot dans l'esprit des acteurs de cet épisode, issus du petit peuple, car ce ne fut pas tant la disette en elle-même que la cause à laquelle on l'attribuait, à savoir non pas les intempéries mais les courtisans, qui fut déterminante.

On est fondé à s'interroger sur les raisons de cette interprétation tronquée. Dans sa recension de *Rights of Man*, Balestrier juge que :

M. Paine indique les causes et nous donne le précis historique de la révolution française. Ce précis est fort bien fait à bien des égards, mais quand on a été le témoin des événements que l'auteur raconte, on ne peut se dissimuler que des préjugés ou des informations peu exactes, plutôt que la mauvaise foi, dont on n'oserait le taxer, ne l'aient mis dans le cas de présenter certains faits sous un jour qui nuit beaucoup à leur vérité (Condorcet et Le Chapelier, IX, 248).

Il faut signaler que Paine n'a été présent en France ni lors de la chute de la Bastille ni lors de l'échauffourée versaillaise. Il était alors de l'autre côté de la Manche comme en atteste sa correspondance⁸⁵. Parmi les sources de Paine figure notamment La Fayette qui a joué un rôle important dans les deux événements, et pour ce dernier, on peut supposer que cet aspect socio-économique n'était pas primordial. Paine avait une conception essentiellement politique de la révolution et les enjeux politiques constituent, logiquement, le fil conducteur des événements dont il décrit le déroulement. L'existence d'une populace est présentée comme le fruit de facteurs politiques (ed. Philp, 109). Dans le second volet de *Rights of Man*, elle est, certes, le résultat de la pauvreté, mais celle-ci est elle-même provoquée par une mauvaise gestion politique (217).

L'éditeur, au sens anglais du terme, de *A Comparative Display of the Different Opinions of the Most Distinguished British Writers on the subject of the French Revolution* (1793), qui se présente sous la forme d'une anthologie d'extraits des principaux textes de la controverse, classés par thème, estime que les pages historiographiques de *Rights of Man*, qu'il qualifie de « récit très bien mené » (« very able narrative », II, 598), étaient la

⁸⁴ « Paine makes no attempt to justify or explain the revolution in terms of the actual social and economic situation », 165.

⁸⁵ Paine n'était pas en France au moment de la Prise de la Bastille (le 13 juillet, il adressa une lettre à Jefferson depuis l'Angleterre (ed. Philip Foner, II, 1293-94). La date figure entre crochets, mais elle est confirmée par la réponse de Jefferson du 23 juillet 1789 qui mentionna cette lettre de Paine. (Jefferson, XV, 302). On ne sait pas exactement à quelle date se fit son voyage de retour, mais il fut postérieur au 16 octobre, date à laquelle il adressa une lettre à Washington annonçant ce déplacement (Aldridge, 1959, 125).

partie la plus appréciée par ses lecteurs. C'est un sentiment partagé par l'auteur de *Considerations on Mr. Paine's Pamphlet on the Rights of Man*, qui explique que :

tout lecteur doit se sentir intéressé par la description très vivante qu'il nous a faite de la dernière Révolution, et de l'état de Paris pendant cette période, mais lorsqu'il s'aventure dans les domaines constitutionnels et financiers, il semble s'égarer sur un terrain hors de sa portée⁸⁶.

C'est là une manière, semble-t-il, de renvoyer Paine au domaine de la fiction et de l'exclure de celui de la raison. De même, Charles Harrington Elliot, tout en remettant en cause « sa présentation abusive des troubles français » offerte, dit-il, « dans une langue rude, vigoureuse et incorrecte », conclut que ces passages sont « un objet plus approprié à l'analyse des critiques littéraires »⁸⁷ afin de décrédibiliser Paine.

L'interpénétration entre théorie et histoire est donc un aspect central de la pensée de Paine. D'une part, il choisit pour étayer ses démonstrations d'ordre théorique un certain nombre d'exemples historiques qui visent notamment à établir la légitimité du modèle républicain et l'illégitimité du modèle héréditaire de gouvernement. Ces événements du passé sont l'objet d'une manipulation pour lui permettre de parvenir à ses fins. Il fait une utilisation polémique de ces illustrations, qui s'avère parfois contradictoire, nous l'avons vu. De plus, la frontière entre histoire positive et histoire hypothétique se trouve souvent brouillée. Cette ambivalence tend à conduire Paine à construire une sorte de mythologie politique, soit en récupérant et en transformant des mythes déjà existants, comme dans le cas de 1066, soit en les construisant, comme c'est le cas pour 1688-89 par exemple, pour contrer ce qu'il considère comme des mythologies créées par la monarchie pour maintenir ses sujets dans l'ignorance. D'autre part, il souhaite prouver que sa théorie de la révolution élaborée dès *Common Sense* a été appliquée en 1776 et en 1789, ce qui le conduit à défendre la nature innovante de ces révolutions d'un point de vue historique ou historiographique en montrant comment elles ont été un combat contre la tyrannie. Là aussi, il tend à leur conférer une dimension mythique ou épique. D'une manière qui peut paraître surprenante, il a écrit moins en détail sur l'histoire de la Révolution américaine que sur celle de la Révolution française, ce qui s'explique en partie par le fait que ses

86 « every reader must feel himself interested in the very animated description he has given us of the late Revolution, and of the state of Paris at that period ; but when he enters into the regions of constitution and finance, he seems to wander out of his depth », Claeys, ed., V, 92.

87 « his unfair statement of the French troubles, in language harsh, forcible and incorrect, like his theme, is a fitter object for the Literary Reviewers' censure », V, 327.

écrits sont avant tout le plus souvent des réponses à des publications qui lui servirent de pré-textes sur lesquels s'appuyer pour développer ses idées. À la fin de la décennie révolutionnaire française, lorsque Bonaparte commença à monter en puissance, Paine se détourna de cette Révolution, sans pour autant renier ses prises de position antérieures à l'égard de celle-ci. Dans un écrit publié en 1805, quatre ans avant sa mort, il attribua la même origine, à savoir « l'inégalité des droits », tant à la Révolution française qu'à la Révolution américaine, mais également à ce que l'on désigne par « Révolution anglaise » et même à « toutes les émeutes, insurrections et guerres civiles qui se sont jamais produites dans tout pays de tout temps » (ed. Philip Foner, II, 1006). Sa lecture de l'histoire resta de fait une interprétation idéologique du passé, sans doute parce que Paine fut plus un théoricien de la révolution qu'un historien des événements qui la mirent en œuvre.

Bibliographie (ouvrages cités)

Ecrits de Paine

- Aldridge, Alfred Owen. « Thomas Paine and the *New York Public Advertiser* », *New York Historical Society Quarterly*, 1953, vol. 88, 375-385.
- Boulton, James T. « An Unpublished Letter from Paine to Burke », *Durham University Journal*, 1951, vol. 63, 49-55.
- Paine, Thomas. *The Writings of Thomas Paine*. Ed. Moncure Daniel Conway. New York : G. P. Putnam, 1894-1896, 4 vol.
- Paine, Thomas. *The Complete Writings of Thomas Paine*. Ed. Philip S. Foner. New York : The Citadel Press, 1945, 2 vol.
- Paine, Thomas. *Collected Writings*. Ed. Eric Foner. New York : Literary Classics of the United States, collection « The Library of America », 1995.
- Paine, Thomas. *Rights of Man, Common Sense and Other Political Writings*. Ed. Mark Philp. Oxford : Oxford University Press, 1995.
- Paine, Thomas. *Common Sense and Other Writings*. Ed. Gordon S. Wood. New York : The Modern Library, 2003.

Traductions

Paine, Thomas. *Les droits de l'Homme*. Ed. Bernard Vincent. Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 1991.

Paine, Thomas. *Le sens commun*. Ed. Bernard Vincent. Paris : Aubier, 1983.

Paine, Thomas. « Essai anti-monarchique à l'usage des nouveaux républicains tiré de la Feuille villageoise », dans Jacques-Pierre Brissot de Warville. *Le patriote français*. Frankfurt am Main : Keip, 1989, n°1167, 20 octobre 1792, pp. 453-456.

Autres écrits des XVII^e et XVIII^e siècles

A Comparative Display of the Different Opinions of the Most Distinguished British Writers on the subject of the French Revolution. London : J. Debrett, 1793, 2 vol.

Adams, John Quincy Adams. *An Answer to Paine's "Rights of Man"*. London : J. Stockdale, 1793.

Adams, John. *A Defence of the Constitutions of Government of the the United States. A Defence of the Constitutions of Government of the United States of America*. (1787) Aalen : Scientia Verl., 1979, 3 vol. (*fac-simile* de la 3^e édition de Philadelphie, 1797).

Burgh, James. *Political Disquisitions*. (1774-1775). New York : Da Capo Press, 1971, 3 vol.

Burke, Edmund. *Reflections on the Revolution in France*. (1790) Ed. Conor Cruise O'Brien. Penguin Classics, 1986. Traduction : *Réflexions sur la Révolution de France*. Ed. Pierre Andler et Philippe Raynaud. Paris : Hachette, collection « Pluriel », 1989.

Burke, Edmund. *Appel des Whigs modernes aux Whigs anciens*. (1791) Ed. Norbert Col. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 1996 (édition bilingue).

Claeys, Gregory, ed. *Political Writings of the 1790s*. London : Pickering, 1995, 8 vol.

Marie Jean Antoine Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet. Isaac René Guy Le Chapelier. *Bibliothèque de l'homme public*. Paris : Buisson, 1790-1792, vol. 9.

Dormois, Jean-Pierre. Newman, Paul Simon, ed. *Vue d'Amérique : la Révolution française jugée par les Américains*. Paris : Editions France-Empire, 1989.

Gifford, John. *A Plain Address to the Common Sense of the People of England*. London : printed for the author, 1792.

Hume, David *The History of England from the Invasion of Julius Caesar to the Revolution of 1688*. (1762) Paris : Baudry, 1835.

Hutchinson, Thomas. *The History of the Colony of Massachussetts Bay*. (2^e édition) London : M. Richardson, 1765-1768, 2 vol.

- Inglis, Charles. *The True Interest of America*. (2e édition) Philadelphia : Humphreys Jr., 1776.
- Jefferson, Thomas. *The Papers of Thomas Jefferson*. Ed. Julian P. Boyd. Princeton : Princeton University Press, 1950 -
- Locke, John. *Two Treatises of Government*. (1690) London : Everyman Library, 1993. Traduction : Locke, John. *Le second traité du gouvernement*. Ed. Jean-Fabien Spitz. Paris : Presses Universitaires de France, 1994.
- Lutz, Donald S., ed. *Documents of Political Foundation Written by Colonial Americans : from Covenant to Constitution*. Philadelphie : Institute for the Study of Human Issues, 1986.
- Charles-Louis de Secondat, baron de Montesquieu. *De l'esprit des lois*. (1748). Paris : Garnier-Flammarion, 1979, 2 vol.
- Oldys, Francis (pseudonyme de George Chalmers). *The Life of Thomas Paine*. s. l. : s. n., 1791.
- Rapin de Thoyras, Paul. *History of England*. London : printed by and for John Harrison, 1784-89, 5 vol.
- Raynal, Guillaume-Thomas. *Révolution de l'Amérique*. London : L. Davis, 1781.
- Révolutions de Paris*. Paris : Froullé, 1789-1790.
- Société des études robespierristes. *Œuvres de Maximilien Robespierre*. Paris : Phénix éd., 2000.
- Smollett, Tobias. *A Complete History of England*. London : J. Rivington and J. Fletcher, 1758-1760, 11 vol.
- Young, Arthur. *Travels in France During the Years 1787, 1788 and 1789*. (1792) London : G. Bells and sons, 1889.

Sources critiques

Ouvrages

- Aldridge, Alfred Owen. *Man of Reason. The Life of Thomas Paine*. Philadelphia : Lippincott, 1959.
- Best, Mary Agnes. *Thomas Paine, Prophet and Martyr of Democracy*. London : Allen and Unwin, 1927.
- Blakemore, Steven. *Crisis in Representation : Thomas Paine, Mary Wollstonecraft, Helen Maria Williams, and the Rewriting of the French Revolution*. London : Associated University Presses, 1997.
- Boulton, James T. *The Language of Politics in the Age of Wilkes and Burke*. 1963. Westport : Greenwood Press, 1975.

- Vincent Carretta. *George III and the Satirists from Hogarth to Byron*. Athens ; London : University of Georgia Press, 1990.
- Claeys, Gregory. *Thomas Paine : Social and Political Thought*. Boston : Unwin Hyman, 1989.
- Fennessy, R. R. *Burke, Paine and the Rights of Man, A Difference of Political Opinion*. La Haye : M. Nijhoff, 1963.
- Goulemot, Jean-Marie. *Discours, révolutions et histoire : représentations de l'histoire et discours sur les révolutions de l'Age classique aux Lumières*. Paris : Union Générale d'édition, 1975.
- Gottschalk, Louis. Maddox, Margaret. *Lafayette in the French Revolution*. Chicago ; Londres : The University of Chicago Press, vol. 1, 1969 et vol. 2, 1973.
- Godechot, Jacques. *La Prise de la Bastille*. 1965. Paris : Gallimard, 1989, 359 pages.
- Hill, Christopher. *Puritanism and Revolution, Studies in Interpretation of the English Revolution of the 17th Century*. Londres : Secker and Warburg, 1958.
- Gilbert du Mottier, marquis de La Fayette. *Mémoires, correspondances et manuscrits du général La Fayette*. Paris : H. Fournier aîné, 1837-38.
- Larkin, Edward. *Thomas Paine and the Literature of Revolution*. New York : Cambridge University Press, 2005.
- Lefebvre, Georges. *Quatre-vingt-neuf*. Paris : Editions sociales, 1970.
- Lounissi, Carine. *La pensée politique de Thomas Paine en contexte : théorie et pratique*. Paris: Honoré Champion, collection "Les Dix-huitièmes siècles", 2012.
- Lurbe, Pierre, ed. *Le joug normand : la conquête normande et son interprétation dans l'historiographie et la pensée politique anglaises, XVIIe-XVIIIe siècles*. Caen : Presses universitaires de Caen, 2004.
- Mathiez, Albert. *La Révolution française*. Paris : Armand Colin, 1959.
- Porter, Roy et Teuch, Mikulas, ed. *The Enlightenment in National Context*. Cambridge : Cambridge University Press, 1981.
- Rickman, Thomas Clio. *The Life of Thomas Paine*. London : Thomas Rickman, 1819.
- Jerome D. Wilson et William F. Ricketson. *Thomas Paine*. Boston : Twayne, 1989.
- Vincent, Bernard, ed. *Thomas Paine ou la république sans frontières*. Nancy : Presses Universitaires de Nancy, 1993.
- Vovelle, Michel. *La chute de la monarchie (1787-1792)*. Paris : Editions du Seuil, 1972.
- Wood, Charles Roger. *Narrativity, Allusion, and the Peasants' Revolt of 1381 According to Froissart, Chaucer and Thomas Paine*. Thèse de littérature soutenue en 1994 à l'Université de Houston (EU).

Articles

- Abel, Darrel, « The Significance of the Letter to the Abbé Raynal in the Progress of Thomas Paine's Thought », *Pennsylvania Magazine of History and Biography*, 1942, vol. 66, 176-190.
- Aldridge, Alfred Owen, « The State of Nature: an Undiscovered Country in the History of Ideas », *Studies in Voltaire and Eighteenth Century*, 1972, vol. 98, 7-26.
- Aldridge, A. O. « Thomas Paine's Plan for a Descent on England », *William and Mary Quarterly*, 1957, vol. 14, 74-84.
- Aldridge, A. O. « *The Rights of Man* de Thomas Paine : symbole du siècle des Lumières et leur influence en France », dans: Francastel, Pierre, ed. *Utopies et institutions au XVIII^e siècle : le pragmatisme des Lumières*. Paris et La Haye : Mouton et Cie, 1963, 277-287.
- Caron, Nathalie, « Thomas Paine et l'éloge des révolutions », *Transatlantica* [En ligne], 2 | 2006, mis en ligne le 07 juillet 2006, Consulté le 26 avril 2013. URL : <http://transatlantica.revues.org/1145>.
- Foner, Eric, « Thomas Paine's Republic : Radical Ideology and Social Change », article cité, dans : Young, Alfred, ed. *Explorations in the History of American Radicalism. The American Revolution*. DeKalb : Northern Illinois University Press, 1976, 187-232.
- Kates, Gary. « From Liberalism to Radicalism : Tom Paine's *Rights of Man* » dans : Shuffelton, Frank, ed. *The American Enlightenment*. Rochester : University of Rochester Press, 1993, 318-336.
- Robbins, Caroline, « The Lifelong Education of Thomas Paine (1737-1809) », *Proceedings of the American Philosophical Society*, 1983, vol. 127, 135-142.
- Sargent, Mark L. « The Conservative Covenant: The Rise of the Mayflower Compact in American Myth », *The New England Quarterly*, 1988, vol. 61, 233-251.
- Straka, Gerald M. « 1688 as Year One : 18th-century Attitudes Towards the Glorious Revolution » dans : Louis T. Milic, ed. *Studies in 18th Century Culture*. Madison : University of Wisconsin Press, 1971, 152-163.